

- VILLE D'ESSERT -

Résultats de la concertation avec les Essertois

en vue d'un plan
de redressement
financier de la Ville



ENSEMBLE, ÉCRIVONS DE NOUVELLES PAGES



Édito

Faisant suite à plusieurs semaines de période de concertation où l'ensemble des Essertois a été appelé à s'exprimer sur les possibles mesures du plan de redressement financier pour la ville, nous vous proposons ici un résumé des opinions exprimées. C'est également l'occasion d'évoquer les prochaines étapes et orientations retenues.

PLUS DE 60% D'OPINIONS FAVORABLES AU PLAN DE REDRESSEMENT

Avec plus de 400 contributions, la participation à notre première concertation a été forte et de qualité. L'équipe municipale vous a proposé de réagir sur 15 mesures (voir Gazette #1 rubrique Focus). Ces 15 mesures étaient elles-mêmes classées en 3 grandes catégories :

Les mesures que nous ne souhaitons pas ou plus faire (recours à de nouveaux emprunts, faire un nouveau lotissement, vendre le patrimoine...) : vous êtes 63% à être en accord avec cette approche. Ceci conforte les premières dispositions déjà prises par le conseil municipal.

Les mesures que nous souhaitons engager durant le mandat et qui demandent du temps de mise en œuvre (faire des économies de fonctionnement, mutualiser les ressources avec d'autres communes, adapter les services aux usagers...) : vous avez plébiscité ces mesures à 95%. Avec un message sous-jacent : « n'attendez pas pour commencer ».

Les mesures à prendre maintenant pour équilibrer le budget 2021 et les suivantes et ainsi répondre à nos engagements communaux tels que demandés par nos organes de tutelle. Vous avez été seulement 42% à valider les 4 propositions, avec une grande disparité d'opinions concernant chaque mesure. Deux d'entre elles sont plébiscitées à plus de 80% favorables (la renégociation de la dette, et le nouveau tarif aux usagers), les deux autres mesures recueillent majoritairement du mécontentement ou un besoin d'informations complémentaires (taxe sur l'énergie et taxe foncière).

L'ADAPTATION DU PLAN DE REDRESSEMENT

Nous entrons désormais dans la seconde phase du plan de redressement. Les mesures proposées du plan court terme vont être adaptées (voir page orientations et calendrier), présentées en détail lors de la commission finance du 26 février (réunion publique) avant une prise de décision des mesures correctives en conseil municipal de mars.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Nous souhaitons ici vous rendre compte de la diversité des opinions exprimées. Ainsi, outre **l'accès à l'ensemble des contributions** (à retrouver en ligne) nous avons sélectionné quelques propositions, commentaires ou questions et élaboré une première réponse afin de mieux vous éclairer sur notre démarche.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite bonne lecture et vous remercie encore pour la participation et attention que vous portez à la vie de la commune. Je vous donne rendez-vous prochainement pour suivre la mise en place du plan de redressement financier d'Essert.

Bien à vous,

Frédéric Vadot

 facebook
Ville d'Essert

 youtube
Radio Essert

 illiwap
Mairie d'Essert

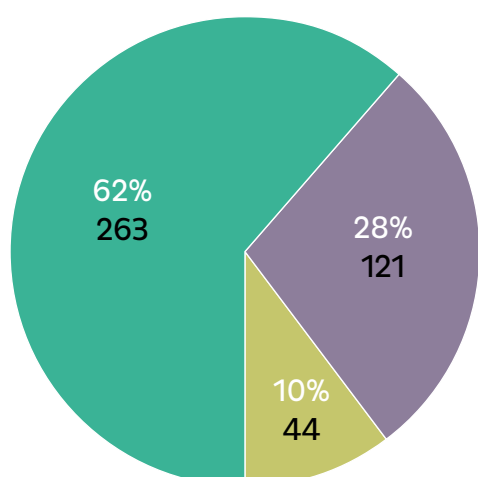


Plan de redressement PROPOSÉ AUX ESSERTOIS

Options envisagées :

✓ à court terme ✓ à moyen terme ✗ non retenues

	Options envisagées par la commune	% d'adhésion à la mesure proposée	Nombre de contributions en faveur du plan
1 Faire un autre lotissement	✗	65%	11
2 Faire un nouvel emprunt	✗	86%	12
3 Renégocier la dette	✓	89%	31
4 Obtenir plus de dotations de l'État	✗	55%	6
5 Attirer plus d'entreprises à Essert	✓	73%	11
6 Augmenter les impôts de la taxe foncière	✓	17%	15
7 Augmenter les impôts de la taxe d'habitation	✗	29%	2
8 Revoir les tarifs aux usagers	✓	82%	27
9 Faire des économies de fonctionnement	✓	98%	78
10 Faire des économies sur les investissements	✗	67%	12
11 Construire un nouveau groupe scolaire	✗	71%	5
12 Mettre en place la taxe sur l'énergie	✓	21%	7
13 Adapter les services aux usagers	✓	85%	11
14 Mutualiser nos dépenses avec d'autres communes	✓	89%	24
15 Vendre le patrimoine communal	✗	50%	7
Total des contributions exprimées en faveur du plan		62%	263



Pour
contribution en faveur d'une ou des mesures proposées

Contre
contribution en défaveur d'une ou des mesures proposées

Neutre
l'avis exprimé n'est pas tranché

123
personnes ont participé à la concertation

428
contributions totales exprimées lors de la concertation

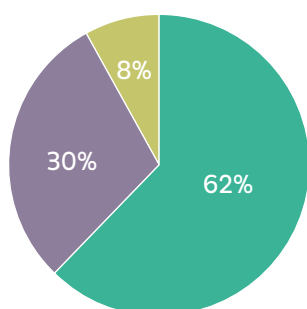
62%
des contributions exprimées en faveur du plan



Résultats par catégories

■ Pour ■ Contre ■ Neutre

✗ Options non retenues

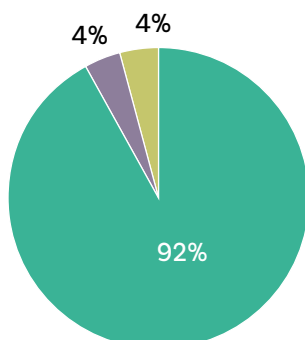


Pour	62%	55
Neutre	8%	7
Contre	30%	26
Total	100%	88

Vous êtes 63% à être d'accord avec l'approche de ne pas faire les mesures suivantes :

- Faire un autre lotissement
- Faire un nouvel emprunt
- Obtenir plus de dotations de l'état
- Augmenter les impôts de la taxe d'habitation
- Faire des économies sur les investissements
- Construire un nouveau groupe scolaire
- Vendre le patrimoine communal

✓ Options à moyen terme

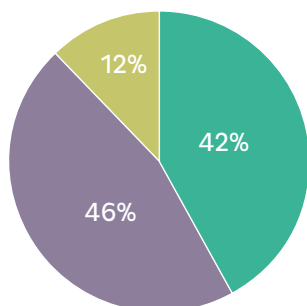


Pour	92%	124
Neutre	4%	5
Contre	4%	6
Total	100%	135

Vous êtes 92% à approuver les mesures suivantes :

- Attirer plus d'entreprises à Essert
- faire des économies de fonctionnement
- Adapter les services aux usagers
- Mutualiser nos dépenses avec d'autres communes

✓ Options à court terme



Pour	42%	80
Neutre	12%	22
Contre	46%	88
Total	100%	190

Vous êtes 42% à approuver les mesures suivantes :

- Renégocier la dette
- Revoir les tarifs aux usagers
- Mettre en place la taxe sur l'énergie
- Augmenter les impôts de la taxe foncière

POUR ALLER PLUS LOIN : Voir le détail des résultats par mesure page 11



Orientations et calendrier



ORIENTATIONS

Pour répondre aux sollicitations Essertoises exprimées lors de la phase 1 de la concertation, nous proposons les adaptations suivantes par grand thème :

- **Les mesures non retenues** : pas de nouvelles modifications proposées, suite à une adhésion forte de cette démarche.
- **Les mesures de moyen terme** : ces dispositions demandent du temps de mise en œuvre, néanmoins pour répondre à la demande de « démarrez maintenant » nous proposons de mettre en place dès le mois d'avril 2021 une « commission économie » qui travaillera sur les opportunités d'économies au sein du fonctionnement de la commune. N'hésitez pas à faire acte de candidature en écrivant à benevoles@essert.fr « Commission économie »
- **Les mesures court terme** : les 2 mesures plébiscitées seront présentées en détail lors de la prochaine commission finance (dette et tarif). Concernant les 2 autres mesures, nous proposons de ne plus retenir la taxe énergie dans le plan communal et de mettre en place un indicateur communal sur le suivi de la pression fiscale afin de montrer que malgré le plan proposé, la pression fiscale est en baisse pour chaque foyer Essertois en 2021 (base 100 de 2017).

Suivi de la pression fiscale : voir page 14



PROCHAINS RENDEZ-VOUS

26 février

17H - EN MAIRIE ET EN LIGNE (FACEBOOK LIVE)

La vidéo sera disponible sur Youtube (Radio Essert) et sur le site essert.fr

Agenda de la Commission de finance

- Loi de finance 2021 pour les communes
- Rappel du besoin de plan de redressement financier
- Détails des mesures du plan de redressement applicable lors du Budget 2021
- Questions

4 mars

17H

Conseil municipal



Questions réponses

Nous souhaitons ici vous rendre compte de la diversité des opinions exprimées. Ainsi, outre l'accès à l'ensemble des contributions (à retrouver en ligne) nous avons sélectionné quelques propositions, commentaires ou questions et élaboré une première réponse afin de mieux vous éclairer sur notre démarche.



POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez l'ensemble des contributions collectées en scannant le QR Code ou sur le site essert.fr/finances-et-budgets en cliquant **ici**

1 **Négocier un délai supplémentaire pour équilibrer les comptes.**

Il est toujours possible de reculer l'échéance pour faire des efforts, mais plus on attend plus les efforts seront conséquents et peut être que des options se seront éteintes. Nous avons l'impression que cette échéance a déjà bien été repoussée.

2 **Comment font les autres communes qui ont des taxes pourtant moins fortes ?**

Il est toujours utile de comparer avec ses pairs. Effectivement il existe d'autres communes avec des taxes moins fortes, mais il en existe aussi avec des taxes supérieures. L'histoire et la gestion passée ont leur importance. Exemple : les choix d'investissements passés nous engagent aujourd'hui pour encore plusieurs décennies. Ce qui n'est pas le cas d'autres communes.

3 **Où sont les audits financiers et l'ensemble des documents qui détaillent les dires de cette situation ?**

Il faut se référer à essert.fr sur le site de la commune rubrique Finances et Budgets (www.essert.fr/finances-et-budgets/). Nous avons mis à votre disposition plusieurs documents financiers, de communication et de restitution d'audit. Cette section du site essert.fr sera mise à jour suite à la commission finance du 26 février.

4 **Il faut attendre de voir l'effet des recettes en provenance des nouveaux habitants.**

Il est possible de prévoir les recettes et dépenses pour les années futures. Les nouveaux lotissements bénéficient d'exonération partielle de taxes et ce sur plusieurs années. Il s'agit d'une incitation fiscale, afin d'encourager une meilleure isolation thermique. Ces nouvelles recettes ne compenseront pas les dépenses communales qui continuent d'augmenter. C'est la raison pour laquelle nous avons tiré la sonnette d'alarme.

5 **Il faut faire payer tout le monde, propriétaires et locataires, avec une contribution sur les habitants (variable suivant les revenus).**

La commune ne peut pas créer ses propres impôts. Elle doit se conformer aux réglementations en vigueur. Le plan de redressement proposé touche la très grande majorité des Essertois (75% de propriétaires). Chaque logement a un propriétaire, et est donc mis à contribution. Les locataires sont aussi des usagers.



QUESTIONS RÉPONSES

6 Faire un don à la commune ou CCAS, est-ce déductible de ses impôts ?

Il est toujours possible de faire des dons et legs à la commune directement ou à sa structure d'œuvre sociale : le CCAS. Les dispositions fiscales liées à ce don sont propres à la situation du donateur.

7 Pouvez-vous donner les proportions de chacune des taxes ?

Il s'agit de la proposition qui sera présentée en commission finance le 26 février. Suite à la concertation nous avons changé la répartition et abandonné certaines options.

8 Si la commune dépasse le seuil de 3 500 habitants, faudra-t-il construire plus de logements sociaux ?

Le seuil de 3500 habitants n'a pas de conséquence en tant que tel sur les logements sociaux. Cette contrainte existe au niveau de l'intercommunalité (Grand Belfort).

9 Comment un parc d'entreprises peut-il générer plus de recettes ?

Une augmentation des entreprises sur Essert apportera de la taxe foncière pour la commune. Néanmoins nous n'avons pas de zone avec potentiel de développement réservée à cet effet. D'autre part le gouvernement envisage de réduire les taxes foncières des entreprises.

10 Pourquoi ne pas ajouter de la publicité dans la revue municipale ou sur les véhicules de la ville ?

Cette mesure vise à réduire les frais de communication municipale. Pour l'heure ce budget a été fortement réduit. Toutes les options seront étudiées au travers d'une prochaine commission «économies» afin d'optimiser nos dépenses communales, tout en conservant une belle image.

11 Quelles infrastructures seraient concernées par l'augmentation de population ?

En premier lieu les écoles. Nous sommes proches du seuil de saturation des écoles. Nous avons dû créer deux classes supplémentaires durant l'été 2020, et les classes restent à un niveau supérieur de fréquentation. La maintenance des deux groupes scolaires a été négligée par le passé, beaucoup de retard a été accumulé sur ce dossier (mise aux normes). Suivent la voirie et l'entretien des espaces communaux, sans compter les dispositions liées à la sécurité.

12 La taxe d'habitation augmente toujours.

Cette taxe a été supprimée pour les plus petits revenus fiscaux et sera abaissée du tiers pour les autres en 2021. Cette diminution de la taxe d'habitation viendra directement réduire la pression fiscale. Autrement dit, la baisse d'environ 30% de la taxe d'habitation compensera largement l'augmentation prévue de la taxe foncière. En 2021, les foyers feront une économie (base 100 de 2017).

13 La pression fiscale est déjà très forte.

Nous vous renvoyons au graphique qui sera présenté lors de la commission finance du 26 février 2021. Après une hausse continue sur une longue période, nous entrons désormais dans une phase de baisse de la pression fiscale et ce malgré le plan de redressement qui s'impose à la commune du fait des choix passés.

14 Il faut revoir les surfaces habitables des maisons pour faire rentrer des recettes (taxe foncière).

Nous réfléchissons, suite à cette phase de concertation, d'ouvrir le dossier de revue des bases Taxes foncières. Ce projet se fera dans le cadre de la commission communale des Impôts directs (CCID). La revue des bases et son calcul pourrait augmenter ou réduire la taxe foncière pour un particulier.



QUESTIONS RÉPONSES

15 Peut-on arrêter l'éclairage public la nuit ?

L'éclairage public est un des dossiers prioritaires suivi par la municipalité. Cela pourrait devenir une source d'économie sur le moyen terme. Par contre les installations électriques actuelles ne permettent pas une telle modulation. Il faut donc investir et dépenser de l'argent dans les luminaires pour ensuite être en mesure de les éteindre ou moduler comme de besoin. Cette économie même entamée en 2021 portera ses fruits dans plusieurs années.

16 Le Grand Belfort a déjà augmenté la taxe foncière en 2020.

C'est juste, l'augmentation du Grand Belfort forte en pourcentage est restée modérée en numéraire. Cette augmentation n'a pas profité à la commune. Le suivi de la pression fiscale que la municipalité d'Essert va mettre en place intègre l'ensemble des taxes locales payées par les Essertois.

17 La taxe foncière est le seul levier en France ! Il y a sûrement un autre moyen.

C'est le sens de notre étude pour vous présenter 15 options. Notre plan de redressement n'est pas basé sur la seule taxe foncière. Se référer aux 14 autres options présentées dans le plan de redressement.

18 Pourquoi ne pas lancer une enquête sur le surcoût des vestiaires du foot ou autres dérives du passé ?

Pour notre part nous assumons les choix passés et faisons en sorte que cela ne se reproduise plus en instaurant une meilleure transparence, ainsi que des mécanismes de contrôles (commissions et comités). Si des irrégularités ont été commises, nous faisons confiance à notre organe de tutelle (la préfecture) pour prendre toutes les mesures nécessaires.

19 Il faut recruter des volontaires/bénévoles en lieu et place des agents et prestataires.

Nous avons une marge de manœuvre d'économie en mobilisant des bénévoles qui pourront assurer un certain nombre de « services » pour leur concitoyens. Les bénévoles ne pourront toutefois pas remplacer l'ensemble des prestations existantes effectuées par les agents municipaux.

20 Installer les deux groupes scolaires à la mairie.

Le bâtiment de la mairie ne répond pas aux normes nécessaires à l'accueil d'enfants en grand nombre. Nous utilisons déjà la mairie pour accueillir une classe. Deux groupes scolaires ne peuvent techniquement pas être accueillis dans ce bâtiment. Nous avons choisi de ne pas faire un nouveau groupe scolaire et d'entretenir l'existant en le mettant aux normes. Cette option est de loin la moins coûteuse pour la commune.

21 Taxe énergie : attendre le caractère obligatoire de l'État.

C'est effectivement le sens de notre démarche suite à cette phase de concertation. Par conséquent nous ne retenons plus cette option dans notre plan de redressement.

22 Il faut fusionner avec Belfort ou une autre commune.

La fusion de communes doit correspondre à un bassin de vie et d'intérêt commun. Il s'agit d'un projet long terme qui doit emporter l'adhésion d'une majorité de citoyens. Aucune option n'est fermée pour trouver des solutions. Cette option n'est pas mentionnée dans le plan de redressement. Elle est toutefois discutée avec d'autres communes avoisinantes sans pour autant faire l'objet à ce jour de mesures concrètes.



QUESTIONS RÉPONSES

23 Mutualiser les services entre communes est-ce en conflit avec l'interco/ le Grand Belfort ?

Non pas forcément. Le Grand Belfort (52 communes) n'a pas des compétences sur tous les domaines d'interventions communales. Il reste de multiples opportunités afin de partager des coûts (personnel, équipements, services) et ainsi limiter les dépenses.

24 En étalant la dette vous faites payer nos enfants.

Nous sommes engagés pour encore 18 ans avec la dette contractée par nos prédécesseurs. Le principe de renégociation de la dette s'impose puisque nous ne pouvons plus la payer. Elle a encore augmenté depuis 2017. Les taux sont très bas, le contexte s'y prête. La renégociation de la dette évite une augmentation de deux points supplémentaires de la taxe foncière.

25 Il faut vendre les bijoux de famille.

Il ne reste que très peu d'options de ce côté là, puisque de nombreuses cessions ont déjà eu lieu. Il s'agit d'une solution ponctuelle valable sur une année, alors que le problème est récurrent. De plus, cela provoque un appauvrissement irrévocable et définitif de la commune.

26 Ne pas investir dans la parcelle 748 du Château.

Ce projet est à l'étude et ne crée aucun déséquilibre. Une période de consultation publique va s'ouvrir et chacun pourra s'exprimer sur l'opportunité de conserver ou non la mémoire historique et culturelle de notre village.

27 Ne pas acheter le garage Sirufo.

La commune ne souhaite pas investir dans une activité commerciale. Elle s'inscrit dans un rôle de facilitateur entre le vendeur et l'acheteur et favorise la mise en place de circuits courts, d'où l'intérêt porté au possible marché de producteurs locaux au cœur du village.

28 Faire des rénovations thermiques.

L'État incite fortement ces mesures et la commune souhaite bénéficier pleinement de ces aides. Ceci étant dit, il est nécessaire de dégager un budget d'investissement, sans être obligé de recourir à l'emprunt (mesure non retenue). D'où la nécessité de ce plan de redressement.

29 Développer les panneaux solaires.

Il existe quelques panneaux solaires installés par l'équipe municipale d'avant 2008. Ces panneaux sont sources d'économies et demandent à être optimisés et probablement développés. Ce dossier sera abordé lors de la prochaine commission «économie».

30 Baisser les indemnités du maire et de ses adjoints.

Le Maire et ses adjoints perçoivent à ce jour une indemnité de 25% inférieure à la norme autorisée. Il est important de conserver une indemnité «digne» de la fonction et ainsi permettre aux élus de se consacrer pleinement à leur mandat.

31 Facturer les services aux coûts réels.

La tarification du centre de loisirs va être modifiée. La Caisse d'allocations familiales qui est notre partenaire financeur sur plusieurs activités communales nous demande de respecter certaines règles. Ainsi la facturation aux coûts réels directement aux familles (pour certains services) serait sans effet sur les finances de la ville puisque le montant en surplus perçu des familles serait autant de moins reçu de notre partenaire CAF.

32 La taxe d'enlèvement des ordures ménagères devrait inclure une part variable pour inciter au tri.

Pourquoi pas. Cette taxe n'est pas une décision directe de la commune ; mais nous pouvons relayer la demande auprès de l'intercommunalité (Grand Belfort).



QUESTIONS RÉPONSES

33 La taxe foncière à Essert est discriminante entre certaines rues.

Il existe effectivement des disparités importantes suivant les rues et quartiers. La commune réfléchit à introduire une notion d'équité dans la contribution de la taxe foncière en introduisant une notion de « Carte de Bruit » – de façon à minorer les bases de logements exposés à des nuisances sonores. Cette dérogation serait financée par des logements non exposés à ce type de contrainte.

34 Avez-vous un barème accessible concernant les dotations de l'État par seuil d'habitants ?

Ce barème est actualisé après chaque loi de finance. Il a tendance à baisser. Il est à noter qu'il n'existe pas de palier lié au changement de strate 3 500 habitants. Nous le mettrons à disposition lors de la commission finance et sur notre site.

35 La hausse de la taxe foncière va faire fuir les gens – il faut au contraire les attirer.

L'attractivité d'Essert est reconnue à ce jour. Tout sera fait pour maintenir voire augmenter ce phénomène. Nous réfléchissons à de nouveaux services sans augmentation de frais de fonctionnement. Relais d'assistance maternelle ou encore offre pour les ados en collaboration avec les communes voisines. La hausse de la taxe restera modérée et encadrée par le biais de l'indicateur « Pression fiscale » mis en place.

36 Avec cet étalement de la dette, pourrions nous encore investir ?

C'est bien l'enjeu du plan : équilibrer le budget et se doter d'un budget d'investissement. Par contre ce budget d'investissement ne sera pas financé par l'emprunt. Il restera « modeste », dédié à la maintenance et à la rénovation de l'existant. Par le passé nous n'avions pas de budget d'investissement « auto-financé » ce qui a eu pour conséquence de décaler le paiement aux générations futures.



POUR ALLER PLUS LOIN

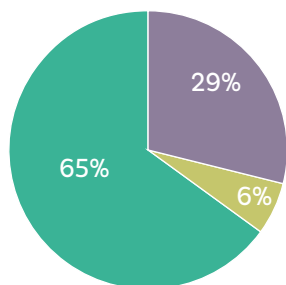
Retrouvez l'ensemble des contributions collectées en scannant le QR Code ou sur le site essert.fr/finances-et-budgets en cliquant **ici**



Résultats par mesures

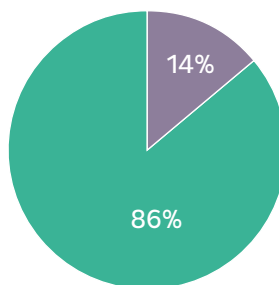
✗ CATÉGORIE OPTIONS NON RETENUES

Ne pas faire
un autre lotissement



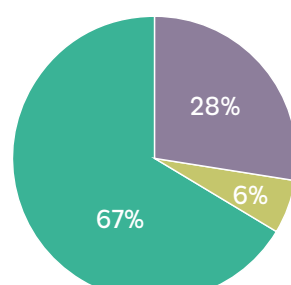
Pour	65%	11
Neutre	6%	1
Contre	29%	5
Total	100%	17

Ne pas faire
un nouvel emprunt



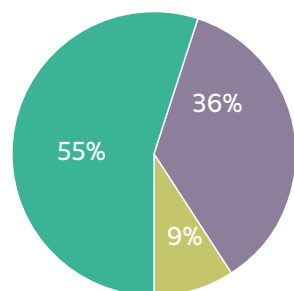
Pour	86%	12
Neutre	-	-
Contre	14%	2
Total	100%	14

Ne pas faire des économies
sur les investissements



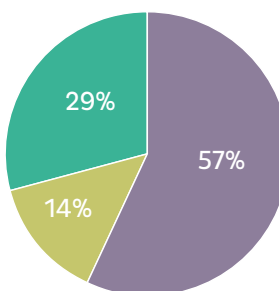
Pour	67%	12
Neutre	6%	1
Contre	28%	5
Total	100%	18

Obtenir plus de dotations
de l'État



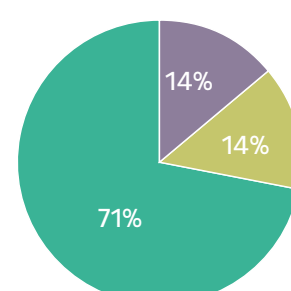
Pour	55%	6
Neutre	9%	1
Contre	36%	4
Total	100%	11

Augmenter les impôts
de la taxe d'habitation

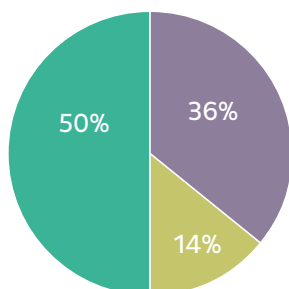


Pour	29	2
Neutre	14	1
Contre	57	4
Total	100%	7

Ne pas construire un nouveau
groupe scolaire



Pour	71%	5
Neutre	14%	1
Contre	14%	1
Total	100%	7



Ne pas vendre le patrimoine
communal

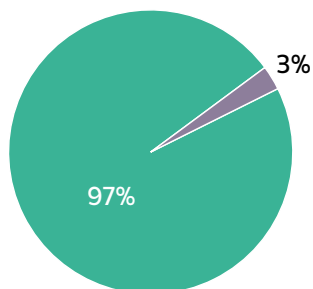
Pour	50%	7
Neutre	14%	2
Contre	36%	5
Total	100%	14



RÉSULTATS PAR MESURES

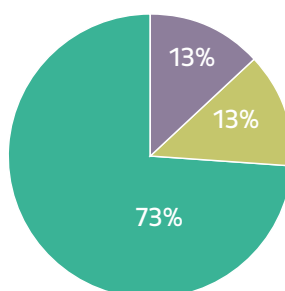
✓ CATÉGORIE OPTIONS RETENUES À MOYEN TERME

Faire des économies
de fonctionnement



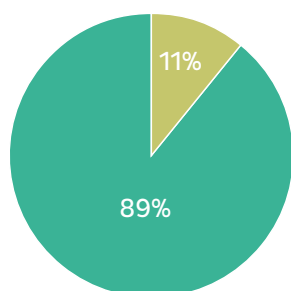
Pour	97%	78
Neutre	-	-
Contre	3%	2
Total	100%	80

Attirer plus d'entreprises
à Essert



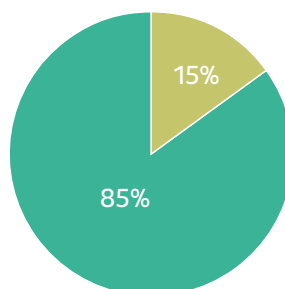
Pour	73%	11
Neutre	13%	2
Contre	13%	2
Total	100%	15

Mutualiser nos dépenses
avec d'autres communes



Pour	89%	24
Neutre	11%	3
Contre	-	-
Total	100%	27

Adapter les services
aux usagers



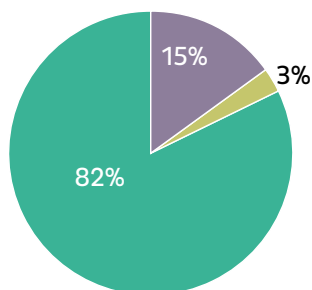
Pour	85%	11
Neutre	-	-
Contre	15%	2
Total	100%	13



RÉSULTATS PAR MESURES

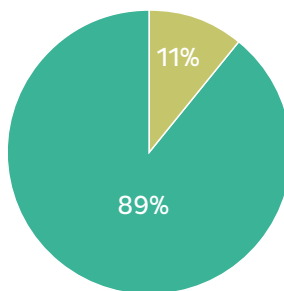
✓ CATÉGORIE OPTIONS RETENUES À COURT TERME

Revoir les tarifs aux usagers



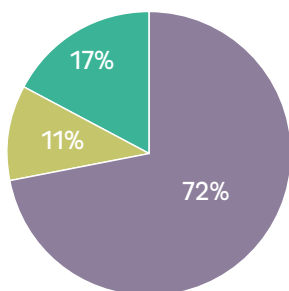
Pour	82%	27
Neutre	3%	1
Contre	15%	5
Total	100%	33

Renégocier la dette



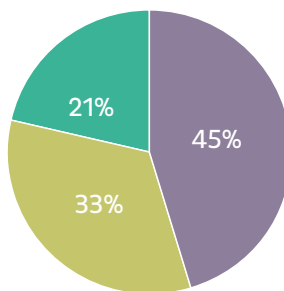
Pour	89%	31
Neutre	11%	-
Contre	-	4
Total	100%	35

Augmenter les impôts
de la taxe foncière



Pour	17%	15
Neutre	11%	10
Contre	72%	64
Total	100%	89

Mettre en place la taxe
sur l'énergie



Pour	21%	7
Neutre	33%	11
Contre	45%	15
Total	100%	33



POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez l'ensemble des contributions collectées en scannant le QR Code ou sur le site essert.fr/finances-et-budgets en cliquant **ici**



Suivi de la pression fiscale

Source : Direction Générale des Finances Publiques

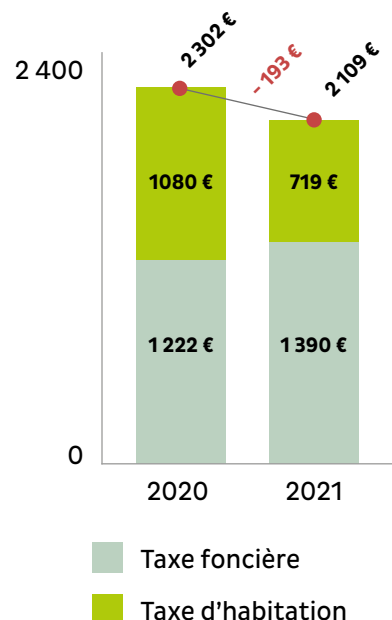
HYPOTHÈSE 1 :

Une maison récente de 120 m²,
avec un garage de 25 m²

L'habitation est occupée par
un couple avec deux enfants,
le revenu fiscal de référence
est supérieur à 56 438 €.



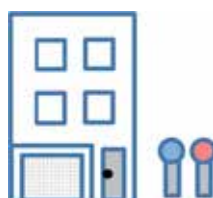
	Taxe foncière	Taxe d'habitation	Total
2020	1 222 €	1 080 €	2 302 €
2021	1 390 €	719 €	2 109 €
Différence	168 €	-361 €	-193 €



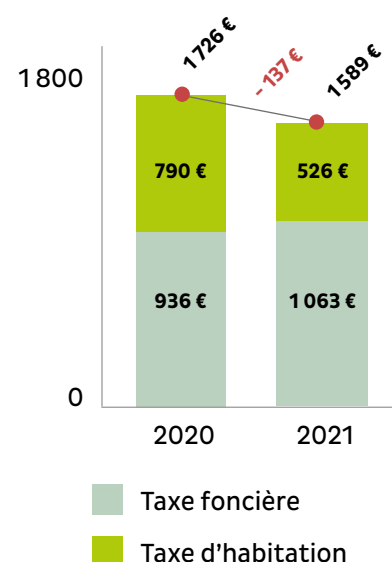
HYPOTHÈSE 2 :

Un appartement de 80 m²,
avec un garage de 20 m²

L'habitation est occupée
par un couple,
le revenu fiscal de référence
est supérieur à 44 124 €.



	Taxe foncière	Taxe d'habitation	Total
2020	936 €	790 €	1 726 €
2021	1 063 €	526 €	1 589 €
Différence	127 €	-264 €	-137 €



Baisse de la pression fiscale à Essert

La réduction de la Taxe d'habitation est supérieure à la hausse de la Taxe foncière prévue dans le plan de redressement

03 84 21 33 20

mairie@essert.fr

www.essert.fr

 facebook
Ville d'Essert

 youtube
Radio Essert

 illiwap
Mairie d'Essert



ENSEMBLE, ÉCRIVONS DE NOUVELLES PAGES